

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LA VALLÉE-DE-LA-GATINEAU
MUNICIPALITÉ DE DÉLÉAGE**

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Délage, présidée par Monsieur le Maire Raymond Morin et tenue le 7 octobre 2019, à 19h50, à la salle communautaire de l'Édifce Palma-Morin, située au 175 Route 107 à Délage.

SONT PRÉSENTS :

- Monsieur Raymond Morin, maire
- Madame Louise Charlebois, conseiller siège no.1
- Monsieur Gilles Jolivette, conseiller siège no.2
- Monsieur Denis Brazeau, conseiller siège no.3
- Madame Michelle Briand, conseillère siège no.4
- Monsieur Michel Guy, conseiller siège no.5
- Monsieur Jean-Pierre Morin, conseiller siège no.6

EST AUSSI PRÉSENTE: Madame Sandra Bélisle, directrice générale.

OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

Sous la présidence de Monsieur Raymond Morin, la séance extraordinaire est ouverte à 19h50.

RÉSOLUTION 2019-10-CMD10254

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

Il est proposé par la conseillère, Madame Michelle Briand, appuyé par Madame la conseillère Louise Charlebois, propose et résolu par le conseil municipal de Délage :

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que présenté.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

RÉSOLUTION 2019-10-CMD10255

**ÉTAT DE COLLOCATION AUTORISATION PAIEMENT-195 CHEMIN
STE-THÉRÈSE**

CONSIDÉRANT que la Municipalité s'est porté acquéreur de ladite propriété lors de la vente pour non-paiement de taxes;

CONSIDÉRANT l'état de collocation reçu par la cour supérieure qui stipule que la Municipalité (adjudicataire) est redevable envers la greffière de la somme de 3 702.16 \$;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par la conseillère, madame Michelle Briand, appuyé par la conseillère, madame Louise Charlebois et résolu;

QUE ce conseil autorise le paiement de 3 702.16 \$ à la greffière de la cour supérieur du Palais de justice.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

RÉSOLUTION 2019-10-CMD10256

**MANDAT À MADAME JOHANNE LACHAPPELLE, NOTAIRE POUR LE DOSSIER DE LA
RÉSIDENCE SITUÉE AU 195, CHEMIN STE-THÉRÈSE**

- CONSIDÉRANT que la Municipalité s'est porté acquéreur de ladite propriété lors de la vente pour non-paiement de taxes;
- CONSIDÉRANT que la Municipalité désire se départir de cet immeuble par la vente de celui-ci;
- EN CONSÉQUENCE il est proposé par le conseiller, monsieur Michel Guy, appuyé par la conseillère, madame Michelle Briand et résolu;
- QUE ce conseil autorise la Directrice générale à mandater Me Joanne Lachapelle pour un premier transfert de la propriété au nom de la Municipalité;
- QUE ce conseil autorise la mise en vente de l'immeuble sise au 195 chemin Sainte-Thérèse;
- QUE ce conseil autorise la Directrice générale à mandater Me Joanne Lachapelle pour effectuer le transfert de la propriété au futur acquéreur;
- QUE ce conseil autorise le maire et la Directrice générale à signer tous documents légaux en lien avec l'acquisition et la vente de cet immeuble.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

RÉSOLUTION 2019-10-CMD10257

**FIN DE PROBATION ET MODALITÉS – EMPLOYÉ DE VOIRIE N° 32-0028 -
DÉPARTEMENT DES TRAVAUX PUBLICS**

- CONSIDÉRANT** que la Municipalité de Déléage a informé l'employé n° 32-0028 de la fin de sa période probatoire en date du 3 octobre 2019;
- CONSIDÉRANT** la volonté de la Municipalité de Déléage de s'assurer des modalités de départ dans le respect et selon les normes applicables, le cas échéant;
- CONSIDÉRANT** que la conseillère s'oppose à la fin de probation de l'employé du département des travaux publics;

Monsieur Raymond Morin, maire demande le vote :

S'oppose :	Conseillère : Michelle Briand
	Conseillers : Denis Brazeau
En faveur :	Conseillers : Jean-Pierre Morin, Gilles Jolivette et Michel Guy

- EN CONSÉQUENCE** Il est proposé par le conseiller Monsieur Jean-Pierre Morin et appuyé par le conseiller Monsieur Michel Guy et résolu;
- QUE** l'emploi de l'employé n° 32-0028 prenne fin le 7 octobre 2019;
- QUE** la direction générale soit et est autorisée, par les présentes, à signer, pour et au nom de la Municipalité de Délage, tout document relatif à la fin d'emploi de l'employé n° 32-0028;
- QUE** la direction générale soit et est autorisée à affecter et verser les montants requis, le cas échéant.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

RÉSOLUTION 2019-10-CMD10258

FIN DE PROBATION ET MODALITÉS – EMPLOYÉE N° 13-0011 - DÉPARTEMENT ADMINISTRATION

- CONSIDÉRANT** que la Municipalité de Délage a informé l'employée n° 13-0011 de l'échec de sa période probatoire en date du 7 octobre 2019;
- CONSIDÉRANT** la volonté de la Municipalité de Délage de s'assurer des modalités de départ dans le respect et selon les normes applicables, le cas échéant;
- EN CONSÉQUENCE** il est proposé par le conseiller, Monsieur Jean-Pierre Morin et appuyé par le conseiller, Monsieur Michel Guy et résolu;
- QUE** l'emploi de l'employé n° 13-0011 prenne fin le 7 octobre 2019;
- QUE** la direction générale soit et est autorisée, par les présentes, à signer, pour et au nom de la Municipalité de Délage, tout document relatif à la fin d'emploi de l'employée n° 13-001.
- QUE** la direction générale soit et est autorisée à affecter et verser les montants requis, le cas échéant.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

RÉSOLUTION 2019-10-CMD10259

PROLONGATION DE LA PÉRIODE DE PROBATION – INSPECTEUR ADJOINT

- CONSIDÉRANT** que l'inspecteur adjoint, monsieur Stéphane Rivets, terminera ses formations en lien avec l'urbanisme, le 6 novembre prochain;
- EN CONSÉQUENCE** il est proposé par la conseillère Michelle Briand, appuyé par le conseiller monsieur Jean-Pierre Morin et résolu;
- QUE** la période probatoire de monsieur Stéphane Rivest soit prolonger au-delà de la date du 6 novembre 2019, soit pour une période supplémentaire totalisant 6 mois de travail réel, effectués.

RÉSOLUTION 2019-10-CMD10260

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Guy, appuyé par Madame la conseillère Louise Charlebois, de lever la présente séance extraordinaire à 20H00.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉE

Je, Raymond Morin, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.

Raymond Morin
Maire

Sandra Bélisle
Directrice générale et secrétaire-trésorière